DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 mai 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, M. Manuel DREISZKER, Mme Linda ABDELNEBI, Mmes Sabrina DUSSOURD, Flavie MARTORANA, Justine HUART, M. Antoine TORTOSA, M. Laurent BECK, Mmes Sandrine DEMAY, Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :
Anne BEZIER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND
Marc DEYBER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER
Manuela CRISTIANI donne pouvoir à Christine GILL
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : M. Jonathan WEBER

11.2. Recrutement de deux AVS en contrat aidé aux écoles maternelles

DELIBERATION 21052026/12

M. WEBER informe le Conseil que les dispositifs de contrat emploi compétences sont ouverts aux employeurs publics sous couvert d'un programme de formation pour les salariés. Il est proposé ainsi de recruter deux personnes occupant les fonctions d'agent de vie scolaire en Contrat Emploi Compétences pour les Ecoles Maternelles des Bains et du Hahnenberg.
Le début de contrat serait le 27 août 2026 pour une durée de 6 à 12 mois, renouvelable 1 fois, selon les conditions des prescripteurs, à raison de 28 à 30 heures par semaine, en horaires annuels lissés.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE de recruter deux agents de vie scolaire en contrats emploi compétences à partir du 27 août 2026 pour une durée de 6 mois à 12 mois renouvelable 1 fois.
FIXE la durée de service à 28 à 30 heures par semaine, rémunérés au smic en vigueur,
AUTORISE le renouvellement automatique du contrat aidé,
ACCEPTE la participation financière de l'Etat,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Publié le : 27/05/2026 16:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/63840

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mme SADOWNICZYK ne prend pas part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 26 mai 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

MAIRIE DE CHÂTENOIS
Bas-Rhin

Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,

Publié le : 27/05/2026 16:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/63840